



Propriété intellectuelle

Due diligence



Qu'est-ce que la due diligence propriété intellectuelle (PI) ?

La due diligence en matière de propriété intellectuelle consiste en une évaluation détaillée de la quantité, la qualité et la propriété des actifs de propriété intellectuelle (PI) dont vous ou votre société êtes les détenteurs. Elle permet de déterminer la valeur des actifs PI et d'identifier les risques liés à toute transaction envisagée.



Comment cela fonctionne-t-il ?

Les experts PwC en propriété intellectuelle effectuent l'audit PI en trois phases :

1. collecte d'information et de documents,
2. analyse approfondie des informations recueillies,
3. établissement d'un rapport sur la validité des actifs PI et la gestion des risques y relatifs.



Quand devez-vous recourir à une due diligence PI ?

L'audit propriété intellectuelle constitue une étape essentielle des opérations suivantes :

- la vente d'une société ou d'une affaire,
- le rachat d'une entreprise,
- les fusions et acquisitions,
- les scissions,
- la dissolution d'une société,
- la mobilisation de capitaux et la recherche de fonds,
- l'octroi de licences pour les droits de propriété intellectuelle d'une entreprise.

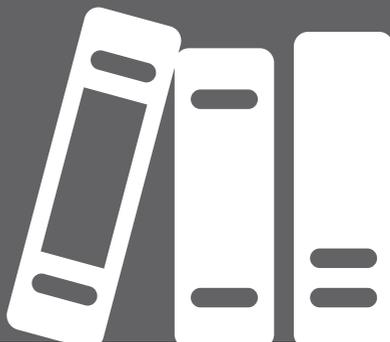


Quel en est le résultat ?

Nous vous fournissons un rapport d'audit propriété intellectuelle qui :

- confirme la validité des actifs PI,
- identifie l'ensemble des questions pertinentes et des risques y afférents,
- présente des suggestions d'actions recommandées ainsi que leur calendrier et leur coût estimatifs, et
- met en évidence les domaines pour lesquels un examen plus approfondi est nécessaire.

« Ce que nous espérons faire avec facilité, nous devons d'abord apprendre à le faire avec diligence. »



Natascha Tsalas

Services juridiques PI Genève
+41 58 792 98 32
natascha.tsalas@ch.pwc.com